

Décision

Générale

colonial

Décision n° 408 Décisions concernant les Ministères

n° 408

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Abdillahi Guelle, ex-stagiaire de perfectionnement à la Métropole, de retour au Territoire, percevra au titre de l'allocation de départ un complément de 4.350 francs Djibouti. L'épouse de M. Mohamed Abdillahi Guelle aura droit au secours exceptionnel de 8.000 francs Djibouti par mois pour la période du 7 décembre 1959 au 8 janvier 1960. La dépense afférente à cette augmentation d'indemnité est imputable au Budget local de la C.F.S.

chapitre 12, article 1, § 3.